



# **RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2020**

## **BUDGET PRINCIPAL**

## Table des matières

I- Stratégie financière et équilibre du budget 2020.....	3
II- L'équilibre du budget de fonctionnement .....	4
1. Les recettes réelles de fonctionnement 2020 : 74,569 M€.....	4
2. Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 : 67,216 M€ .....	14
III- L'équilibre du budget d'investissement .....	14
1. Les dépenses réelles d'investissement 2020 (hors reports) : 30,893 M€ .....	19
2. Les recettes réelles d'investissement 2020 (hors reports) : 23,540 M€.....	21
IV - Les opérations d'ordre budgétaire .....	24

## I- Stratégie financière et équilibre du budget 2020

Le budget primitif 2020 est la traduction financière des orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 23 janvier 2019, à savoir :

- Une dynamique confortée en faveur du projet urbain
- Un plan ambitieux à destination des commerces du centre-ville
- L'éducation, toujours premier poste budgétaire municipal
- Une identité culturelle affirmée notamment autour de la filière image
- L'entretien conséquent de la voirie et du domaine public communal
- L'engagement pour le sport, support d'animation locale
- La citoyenneté et une relation améliorée avec les administrés
- La sécurité du quotidien et la prévention
- L'action continue en direction des quartiers prioritaires et la démocratie locale
- L'affirmation d'une stratégie de développement durable 2017/2020
- Une administration moderne et efficiente
- La promotion du territoire et les initiatives de coopération

Les objectifs suivants ont également été pris en compte pour la construction de ce budget :

- maîtrise de la dépense locale à travers le respect du contrat signé avec l'Etat et la poursuite des efforts de gestion réalisés par la collectivité
- non augmentation des taux de fiscalité locale
- politique d'investissement ambitieuse pour le territoire malgré des contraintes financières toujours réelles
- recours à l'emprunt encadré et limité par la recherche systématique de financements extérieurs et le maintien d'une épargne nette positive

### EQUILIBRE BUDGETAIRE 2020 : 106,597 M€

Le budget primitif 2020 se décompose en :

- une section de fonctionnement équilibrée à 75,036 M€
- une section d'investissement équilibrée à 31,561 M€.

Il ne comprend pas les résultats et restes à réaliser de l'exercice 2019.

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Opérations réelles</b>	67 216 185 €	74 569 173 €	30 893 183 €	23 540 195 €	98 109 368 €	98 109 368 €
<b>Opérations d'ordre</b>	7 820 309 €	467 321 €	667 321 €	8 020 309 €	8 487 630 €	8 487 630 €
<b>Total</b>	<b>75 036 494 €</b>	<b>75 036 494 €</b>	<b>31 560 504 €</b>	<b>31 560 504 €</b>	<b>106 596 998 €</b>	<b>106 596 998 €</b>

## II- L'équilibre du budget de fonctionnement

Les recettes de gestion prévues au BP 2020 sont en progression de 0,6 % de BP à BP alors que la prévision des dépenses de gestion affiche une hausse de 0,8 %. L'excédent brut de fonctionnement augmente de 1%.

Après prise en compte du solde financier et exceptionnel, l'épargne de gestion s'améliore de 0,6% par rapport à son niveau du BP 2019. Avec un montant de 7,7 M€, l'épargne brute est en progression de 4,7%, notamment du fait de la diminution des intérêts de la dette.

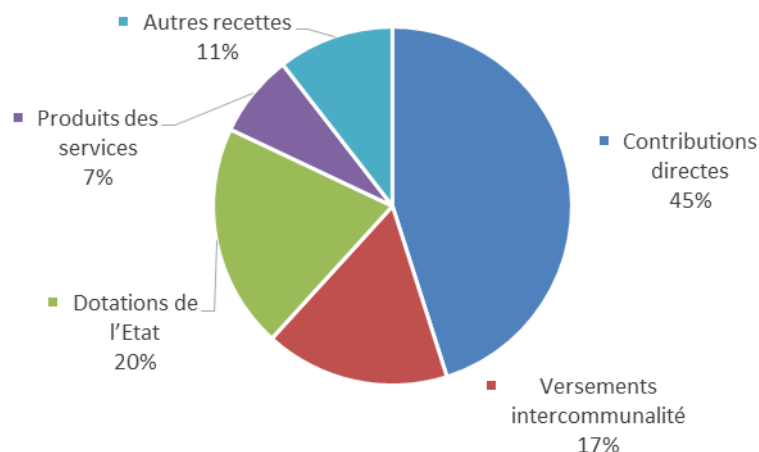
Enfin, compte-tenu de l'amortissement de la dette, la prévision de l'épargne nette est de 363 K€ (+25% par rapport au BP précédent).

	BP 2019	BP 2020	% variation
Recettes de gestion (1)	73 985 864	74 460 710	0,6%
Dépenses de gestion (2)	64 965 905	65 453 598	0,8%
Dépenses imprévues (3)	300 000	200 000	-33,3%
Travaux en régie (4)	350 000	350 000	0,0%
Excédent brut de fonctionnement (5) = (1)-(2)-(3)+(4)	9 069 959	9 157 112	1,0%
Solde financier et exceptionnel	68 263	35 072	-48,6%
<b>Epargne de gestion (6) = (5)+(1)</b>	<b>9 138 222</b>	<b>9 192 184</b>	<b>0,6%</b>
Intérêts (7)	1 777 807	1 489 196	-16,2%
<b>Epargne brute (8) = (6)-(7)</b>	<b>7 360 416</b>	<b>7 702 988</b>	<b>4,7%</b>
<i>taux d'épargne brute = (8)/rec.réelles de fct</i>	<i>9,9%</i>	<i>10,3%</i>	<i>4,2%</i>
Amortissement de la dette (9)	7 069 190	7 340 000	3,8%
<b>Epargne nette (10)= (8)-(9)</b>	<b>291 226</b>	<b>362 988</b>	<b>24,6%</b>

(\*) les recettes et dépenses de gestion correspondent aux recettes et dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières, charges exceptionnelles et dépenses imprévues pour les dépenses et hors produits financiers et produits exceptionnels pour les recettes

### 1. Les recettes réelles de fonctionnement 2020 : 74,569 M€

Structure des recettes réelles de fonctionnement BP 2020



L'évolution des recettes réelles de fonctionnement apparaît comme suit :

	<b>BP 2019</b>	<b>Estimé 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Variation BP à BP</b>	<b>Variation BP à BP %</b>
Contributions directes	33 167 108	33 566 616	33 695 580	528 472	1,6%
Versements intercommunalité	12 990 880	12 552 437	12 407 229	-583 651	-4,5%
Dotations de l'Etat	14 998 195	14 971 309	15 089 905	91 710	0,6%
<i>dont DGF</i>	<i>12 399 618</i>	<i>12 347 097</i>	<i>12 401 678</i>	<i>2 060</i>	<i>0,0%</i>
Produits des services	5 321 763	5 617 695	5 567 448	245 685	
Autres recettes	7 616 381	9 146 027	7 809 011	192 630	2,5%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>74 094 327</b>	<b>75 854 084</b>	<b>74 569 173</b>	<b>474 846</b>	<b>0,6%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement prévisionnelles sont en progression de 0,6 % par rapport au BP 2019<sup>1</sup>.

### 1.1 Les contributions directes

Les taux de fiscalité directe communale sont inchangés pour l'exercice 2020.

Il est précisé que, compte-tenu de la suppression de la taxe d'habitation à horizon 2023 organisée par la loi de finances pour 2020, les communes ne disposeront pas d'un pouvoir de vote du taux de taxe d'habitation entre 2020 et 2022. En 2020, c'est l'Etat qui se substitue aux contribuables en versant aux collectivités le montant de taxe d'habitation attendu compte-tenu de l'évolution des bases fiscales et en fonction du taux existant en 2019.

#### a) Evolution des bases fiscales

Les bases fiscales, non encore notifiées par les services de l'Etat, ont été évaluées comme suit :

<b>Bases fiscales en €</b>	<b>BP 2019</b>	<b>Estimé 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>variation BP2020 /estimé 2019</b>
taxe d'habitation	65 607 752	66 283 510	67 077 997	1,2%
Taxe sur le foncier bâti	54 402 979	54 405 477	55 062 700	1,2%
Taxe sur le foncier non bâti	119 805	124 184	125 674	1,2%
<b>Total</b>	<b>120 130 536</b>	<b>120 813 171</b>	<b>122 266 371</b>	<b>1,2%</b>

<sup>1</sup>Il convient de préciser qu'au moment de la rédaction de ce document, l'exercice 2019 n'étant pas totalement clos comptablement, ces données n'ont qu'un caractère estimatif.

Cette prévision tient compte de l'actualisation nationale des valeurs locatives<sup>2</sup> ainsi que de la variation physique estimée des bases.

b) Fixation des taux de fiscalité

Taux %	2019	2020	% variation
taxe d'habitation	18,25	Pas de pouvoir de taux : maintien par l'Etat	0,00%
Taxe sur le foncier Bâti	38,80	38,80	0,00%
Taxe sur le foncier non- Bâti	71,23	71,23	0,00%

Les taux de la taxe d'habitation, de taxe sur le foncier bâti et de taxe sur le foncier non-bâti sont maintenus à leur niveau de 2019.

c) Le produit fiscal

Produit fiscal en €	BP 2019	Estimé 2019	BP 2020	% variation BP 2020/estimé 2019	% variation BP à BP
taxe d'habitation	11 973 415	12 098 266	12 241 734	1,2%	2,2%
Taxe sur le foncier Bâti	21 108 356	21 125 217	21 364 328	1,1%	1,2%
Taxe sur le foncier non-bâti	85 337	88 456	89 518	1,2%	4,9%
rôles supplémentaires et complémentaires	0	254 677	0	-100,0%	
<b>Total</b>	<b>33 167 108</b>	<b>33 566 616</b>	<b>33 695 580</b>	<b>0,4%</b>	<b>1,6%</b>

Sur la base de ces éléments, le produit fiscal 2020 est estimé à 33,696 M€, soit + 129K€ par rapport au réalisé 2019.

L'évolution du produit fiscal est de :

+ 1,6 % par rapport à la prévision 2019

+ 0,4% par rapport au produit fiscal effectivement réalisé en 2019.

**Le produit de la fiscalité directe :**

$$\begin{aligned}
 & \text{Bases fiscales TH, TFB, TFNB} \\
 & \quad \times \\
 & \text{Taux TH, TFB, TFNB} \\
 & \quad = \\
 & \mathbf{33,696 \text{ M€}}
 \end{aligned}$$

<sup>2</sup> L'actualisation nationale des valeurs locatives en fonction de l'inflation est de 1,2% pour les locaux assujettis à la taxe foncière ainsi que pour les résidences secondaires et locaux vacants assujettis à la taxe d'habitation. Pour les résidences principales assujetties à la taxe d'habitation, la revalorisation est de 0,9%.

## 1.2 Les dotations de l'Etat

	BP 2019	Estimé 2019	BP 2020	variation BP2020/estimé 2019	variation de BP à BP
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	12 399 618	12 347 097	12 401 678	0,4%	0,0%
Fonds de compensation de la TVA (fonct.)	20 000	35 369	37 000	4,6%	85,0%
Dotation générale de décentralisation	271 424	271 424	271 424	0,0%	0,0%
Dotations compensatrices de fiscalité	2 285 650	2 286 380	2 350 431	2,8%	2,8%
Dotations de recensement	8 503	8 503	8 372	-1,5%	-1,5%
Dotation titres sécurisés	13 000	22 537	21 000	-6,8%	61,5%
<b>Total</b>	<b>14 998 195</b>	<b>14 971 309</b>	<b>15 089 905</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,6%</b>

Les dotations versées par l'Etat à la ville d'Angoulême ne sont pas notifiées. Elles sont évaluées, sur la base des données de la loi de finances, à 15,090 M€, soit +0,6 % par rapport aux prévisions budgétaires 2019, et +0,8 % par rapport aux réalisations 2019 (+119 K€).

a) La dotation globale de fonctionnement = 12,402 M€

	BP 2019	Estimé 2019	BP 2020	variation BP2020/estimé 2019	variation de BP à BP
<i>Dotation forfaitaire</i>	<i>9 468 271</i>	<i>9 468 418</i>	<i>9 397 287</i>	<i>-0,8%</i>	<i>-0,7%</i>
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	<i>2 479 814</i>	<i>2 457 615</i>	<i>2 590 730</i>	<i>5,4%</i>	<i>4,5%</i>
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	<i>451 533</i>	<i>421 064</i>	<i>413 661</i>	<i>-1,8%</i>	<i>-8,4%</i>
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	12 399 618	12 347 097	12 401 678	0,4%	0,0%

La dotation forfaitaire devrait ainsi s'élever à 9,4 M€, en diminution de 0,8 % par rapport au réalisé 2019.

La dotation de solidarité urbaine, estimée à 2,6 M€, devrait être en progression de 5,4 % par rapport à la réalisation antérieure.

Enfin, la dotation nationale de péréquation, estimée quant à elle à 414 K€ devrait diminuer de 1,8 %.

Globalement, la DGF augmenterait de 55 K€ par rapport au réalisé 2019.

b) Les compensations fiscales = 2,350 M€

	BP 2019	Estimé 2019	BP 2020	variation BP2020/estimé 2019	variation de BP à BP
<i>Dotation compensation exonérations TH</i>	1 988 632	1 988 632	2 052 705	3,2%	3,2%
<i>Dotation compensation exonérations taxes foncières</i>	297 018	297 748	297 726	0,0%	0,2%
<b>Dotations compensatrices de fiscalité</b>	<b>2 285 650</b>	<b>2 286 380</b>	<b>2 350 431</b>	<b>2,8%</b>	<b>2,8%</b>

Les dotations compensatrices de fiscalité directe devraient apparaître en augmentation de 2,8 % par rapport aux montants perçus en 2019 (+64 K€).

<b>Les dotations de l'Etat :</b>
DGF
+
DGD
+
Dotations compensatrices de fiscalité
+
Dotations recensement, titres sécurisés, FCTVA
=
<b>15,090 M€</b>



### 1.3 Les ressources versées par l'intercommunalité

	BP 2019	Estimé 2019	BP 2020	variation BP2020/estimé 2019	variation de BP à BP
Attribution de compensation	12 403 088	11 994 862	11 865 088	-1,1%	-4,3%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	520 492	534 536	519 141	-2,9%	-0,3%
Dotations de solidarité communautaire	67 300	23 039	23 000	-0,2%	-65,8%
<b>Total</b>	<b>12 990 880</b>	<b>12 552 437</b>	<b>12 407 229</b>	<b>-1,2%</b>	<b>-4,5%</b>

Les dotations versées par la communauté d'agglomération du Grand Angoulême à la ville ont été évaluées à 12,407 M€, soit un montant en diminution de 145 K€ par rapport à celui perçu en 2019.

#### a) L'attribution de compensation

En l'absence de nouveaux transferts de compétences sur l'année 2019, le montant de l'attribution de compensation qui sera versée à la ville d'Angoulême pour 2020 reste inchangé (12,403 M€). Cependant, en accord avec le Grand Angoulême, le choix a été fait courant 2019 d'imputer directement sur l'attribution de compensation le coût des services communs. Cette modification des modalités de refacturation a conduit à réduire l'attribution de 408 K€ en 2019 (250 K€ du fait du coût du service commun de la commande publique, et 158 K€ pour les systèmes et réseaux informatiques).

Le même principe sera reconduit annuellement, et, en 2020, s'y ajoutera la prise en compte du coût du service commun de l'administration du droit des sols pour 130K€.

#### b) Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Dans le cadre du dispositif de péréquation horizontale mis en place par la loi de finances 2011, le territoire intercommunal est, depuis 2017, uniquement bénéficiaire du FPIC, et non plus contributeur.

Sur la base du dispositif de droit commun mis en œuvre par le Grand Angoulême en 2019, et compte-tenu de l'évolution globale du fonds retenue par la loi de finances, l'attribution du fonds au bénéfice de la ville est estimée à 519 K€ (-16 K€).

c) La dotation de solidarité communautaire

Une dotation de solidarité communautaire est inscrite au budget pour 23 K€. Elle est obligatoirement versée par Grand Angoulême aux communes comportant des quartiers prioritaires au sens de la politique de la ville (Angoulême, Soyaux et La Couronne), en l'absence de pacte fiscal et financier à l'échelle de l'agglomération. Son montant varie en fonction de l'évolution de la fiscalité économique perçue par Grand Angoulême.

<b>Les versements de l'intercommunalité</b>
Attribution de compensation
+
FPIC
+
Dotation de solidarité communautaire
=
<b>12.407 M€</b>

## 1.4 Les autres recettes

	BP 2019	Estimé 2019	BP 2020	variation BP2020/estimé 2019	variation de BP à BP
Atténuations de charges (hors écritures de stock)	244 000	419 138	284 100	-32,2%	16,4%
Produits des services, du domaine et ventes	5 321 763	5 617 695	5 567 448	-0,9%	4,6%
autres impôts et taxes	2 667 000	3 186 685	2 798 000	-12,2%	4,9%
Autres dotations, subventions, participations	3 746 218	3 903 711	3 772 613	-3,4%	0,7%
autres produits de gestion courante	850 700	979 550	845 835	-13,7%	-0,6%
produits financiers	103 463	103 433	103 463	0,0%	0,0%
produits exceptionnels (hors cessions)	5 000	553 509	5 000	-99,1%	0,0%
<b>Total</b>	<b>12 938 144</b>	<b>14 763 722</b>	<b>13 376 459</b>	<b>-9,4%</b>	<b>3,4%</b>

Évaluées à 13,376 M€, les autres recettes réelles de fonctionnement devraient apparaître en augmentation de 3,4 % par rapport au budget primitif 2019, et en diminution de 9,4 % par rapport au réalisé 2019 (soit - 1,4 M€). Cette dernière évolution s'explique notamment par les recettes liées aux remboursements d'assurances pour sinistres, ou des indemnités et remboursements divers exceptionnels qui ne figurent pas en prévision au BP 2020 (500 K€ en 2019), mais aussi du fait de droits de mutations très importants en 2019 (1,6 M€ alors que la prévision était de 1,2 M€) et dont l'évolution est difficilement prévisible. De plus, les recettes perçues de la Caisse d'Allocations Familiales sont évaluées en diminution par rapport au réalisé 2019.

### a) Les atténuations de charges

Il s'agit essentiellement des remboursements de rémunérations et des charges de sécurité sociale et de prévoyance du personnel dans le cadre des accidents du travail. Cette recette, dont l'estimation est délicate, est prévue en augmentation de 16 % par rapport au BP 2019.

### b) Les produits des services, du domaine et les ventes

Ce chapitre enregistre les recettes tarifaires, les remboursements de frais et les produits d'activités annexes. Il est prévu en diminution de 0,9 % (-50 K€) par rapport au réalisé 2019.

Principales recettes des services et du domaine	BP 2019	Estimé 2019	BP 2020	variation BP2020/estimé 2019	variation de BP à BP
Redevances de stationnement	1 560 000	1 501 544	1 560 000	3,9%	0,0%
Forfait de post-stationnement	300 000	338 291	300 000	-11,3%	0,0%
Redevances et droits des services périscolaires	1 187 600	1 179 198	1 200 000	1,8%	1,0%
Redevances et droits des services à caractère social	728 000	725 248	717 000	-1,1%	-1,5%
Remboursement de frais par le CCAS	325 000	323 333	315 000	-2,6%	-3,1%
Remboursement de frais de personnel	181 000	195 140	187 000	-4,2%	3,3%
Remboursement de frais par d'autres redevables	550 398	441 630	570 298	29,1%	3,6%
Redevances d'occupation du domaine public	309 000	634 468	544 500	-14,2%	76,2%
Autres	180 765	278 843	173 650	-37,7%	-3,9%
<b>Total</b>	<b>5 321 763</b>	<b>5 617 695</b>	<b>5 567 448</b>	<b>-0,9%</b>	<b>4,6%</b>

Pour 2020, les redevances de stationnement et forfaits de post-stationnement sont maintenus aux montants du BP 2019.

Les revenus de la restauration scolaire sont attendus en augmentation de 1%, ceux des redevances des crèches diminuent de 1,5% notamment du fait de la fermeture pour travaux à compter du mois de juillet des structures de Ma Campagne. Les remboursements de frais (avec le budget annexe du Gesta, le CCAS, le Grand Angoulême, et divers tiers privés) augmentent de 1,5%.

c) Les autres impôts et taxes

Outre les contributions directes, les autres recettes du chapitre Impôts et Taxes sont les suivantes :

Autres impôts et taxes	BP 2019	Estimé 2019	BP 2020	variation BP2020/estimé 2019	variation de BP à BP
Taxe sur l'électricité	850 000	826 708	850 000	2,8%	0,0%
Droits de mutation	1 200 000	1 615 856	1 300 000	-19,5%	8,3%
Droits de place	299 000	279 044	280 000	0,3%	-6,4%
Autres taxes	150 000	300 823	200 000	-33,5%	33,3%
Taxe locale sur la publicité	168 000	164 255	168 000	2,3%	0,0%
<b>Total</b>	<b>2 667 000</b>	<b>3 186 685</b>	<b>2 798 000</b>	<b>-12,2%</b>	<b>4,9%</b>

Elles sont prévues globalement en progression de 4,9 % de BP à BP mais en diminution de 12% par rapport au réalisé 2019, en raison principalement des recettes liées aux droits de mutation. Celles-ci sont en forte progression ces dernières années (+15 % entre 2018 et 2019) attestant ainsi du développement de l'attractivité du territoire. Une recette de 1,3 M€ est estimée pour 2020.

La taxe sur les friches commerciales est estimée à 200 K€. Pour mémoire, elle a été de 291 K€ en 2019 mais plusieurs contestations étant en cours devant les services fiscaux, des crédits pour dégrèvements sont budgétés sur 2020.

d) Les autres dotations, subventions, participations

Les principales recettes sont les suivantes :

<b>Autres dotations, subventions et participations</b>	<b>BP 2019</b>	<b>estimé 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>variation BP2020/estimé 2019</b>	<b>variation de BP à BP</b>
Participations emplois d'avenir/emplois aidés	120 000	94 674	0	-100,0%	-100,0%
Participation Etat rythmes scolaires	165 000	164 900	165 000	0,1%	0,0%
Participation Etat financement écoles privées mat.	0	0	228 543		
Participations CAF (crèches, CEJ)	3 056 500	3 048 333	2 850 000	-6,5%	-6,8%
Autres	404 718	595 804	529 070	-11,2%	30,7%
<b>Total</b>	<b>3 746 218</b>	<b>3 903 711</b>	<b>3 772 613</b>	<b>-3,4%</b>	<b>0,7%</b>

Estimées à 3,773 M€, ces ressources devraient diminuer de 3,4% par rapport au réalisé 2019 (-131 K€). Il convient de noter une inscription nouvelle de recettes de 229 K€ en provenance de l'Etat, à hauteur du coût estimé pour la ville en matière de subventions municipales aux écoles privées du fait de la scolarisation rendue obligatoire à compter de trois ans.

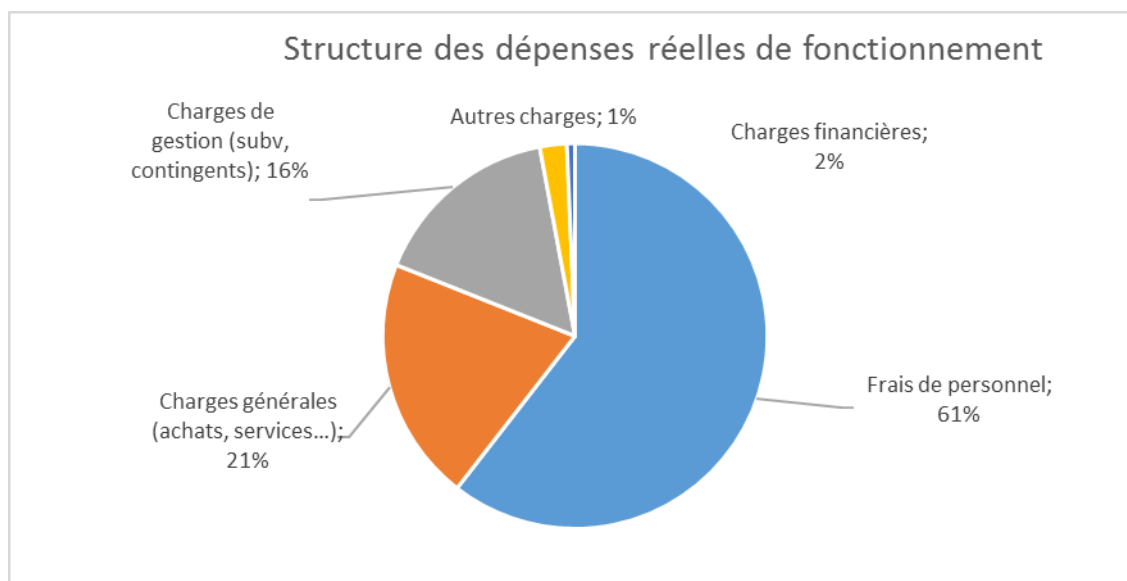
Des participations aux frais de fonctionnement du tunnel de la Gâtine sont également prévues à hauteur de 135 K€, en provenance du Grand Angoulême et du Conseil départemental.

L'OPAH-RU est financée à hauteur de 154 K€ par différents partenaires.

e) Les autres produits de gestion

Ce chapitre enregistre les recettes de location des immeubles du domaine privé de la ville ainsi que la redevance du crématorium. La prévision de recettes est en réduction de près de 14 % par rapport au réalisé 2019 (-134 K€), essentiellement en raison de la cession des locaux commerciaux de la rue des Postes qui interviendra en début d'année.

## 2 . Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 : 67,216 M€



Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent comme suit :

	BP2019	Estimé 2019	BP 2020	% variation 2020/estimé 2019	variation de BP à BP en %
Frais de personnel	40 480 700	40 152 500	40 675 300	1,30%	0,48%
Charges générales (achats, services...)	14 125 103	12 770 004	13 786 290	7,96%	-2,40%
Charges de gestion (subv, contingents)	10 368 102	10 388 105	10 774 008	3,71%	3,91%
Charges financières	1 777 807	1 761 304	1 525 387	-13,39%	-14,20%
Autres charges	332 200	60 696	455 200	649,97%	37,03%
<b>Total</b>	<b>67 083 912</b>	<b>65 132 609</b>	<b>67 216 185</b>	<b>3,20%</b>	<b>0,20%</b>

Elles sont en progression de 0,2 % de BP à BP et de 3,2 % par rapport au compte administratif estimé pour 2019. Le montant global des dépenses réelles de fonctionnement est supérieur de 96 K€ à la limite fixée par contrat avec l'Etat (67 119 856 €). Néanmoins eu égard au retraitement de certaines dépenses et au taux de réalisation constaté sur les exercices antérieurs (97,53% sur 2019), le respect du contrat pourra être assuré.

## 2.1 Les charges de personnel : 40,675 M€

Avec un maintien des effectifs, les charges de personnel, qui représentent 60,5% des dépenses réelles de fonctionnement affichent une progression contenue de 0,48% de BP à BP.

Cette évolution est notamment due à l'impact du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle) sur une année entière et aux mesures PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunération).

Au niveau des recettes, il faut noter que la fin des contrats aidés entraîne une perte de 120 K€.

## 2.2 Les autres charges de gestion : 24,778 M€

Ces charges de gestion augmentent de 1,09 % de BP à BP et de 6,9 % par rapport au réalisé 2019.

a) les charges à caractère général

	BP 2019	Estimé 2019	BP 2020	% variation 2020/estimé 2019	variation de BP à BP en %
CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 125 103	12 770 004	13 786 290	7,96%	-2,40%
<i>achats</i>	5 754 284	5 539 531	5 585 272	0,83%	-2,94%
<i>charges externes/services extérieurs</i>	8 085 019	6 959 469	7 920 518	13,81%	-2,03%
<i>impôts et taxes</i>	285 800	271 004	280 500	3,50%	-1,85%

Les charges à caractère général comprennent les achats de fournitures et de petit matériel, les fluides, les contrats de prestations de services et de location, les frais d'entretien et d'assurance, les rémunérations d'intermédiaires, les frais de communication, et les impôts et taxes divers.

Ces dépenses sont en diminution de 2,4 % par rapport aux prévisions budgétaires 2019 et en augmentation de 8 % par rapport au compte administratif estimé 2019.

Au sein de ce chapitre, le poste « Achats » affiche une diminution de 2,9% de BP à BP due principalement au changement d'imputation de frais de carburant (215 K€ prévus). En effet et en raison du conventionnement réalisé avec le Grand Angoulême pour la fourniture des carburants et la participation à l'entretien et à la maintenance des cuves, ces dépenses sont dorénavant inscrites en remboursement de frais (services extérieurs).

Le poste « Charges externes/services extérieurs » apparaît également en diminution de BP à BP (-2%) en raison notamment de la modification des modalités de facturation des services communs Ville/Grand Angoulême : le coût de fonctionnement de ces services est désormais déduit de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération.

Sur ce poste, certaines dépenses sont en progression tels les assurances (+120K€) et le remboursement de frais au budget-annexe du stationnement (+ 190 K€).

b) les atténuations de produits

	BP 2019	Estimé 2019	BP 2020	% variation 2020/estimé 2019	variation de BP à BP en %
ATTENUATIONS DE PRODUITS	18 000	12 694	218 000	1617,35%	1111,11%

La prévision des atténuations de produits est en forte augmentation au BP 2020. (+200 K€). Elle correspond à l'inscription de dégrèvements éventuels des taxes sur les friches commerciales dont les premières recettes ont été constatées sur l'exercice 2019.

c) les autres charges de gestion courante

	BP 2019	Estimé 2019	BP 2020	% variation 2020/estimé 2019	variation de BP à BP en %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 368 102	10 388 105	10 774 008	3,71%	3,91%
<i>Contingents et participations</i>	2 278 789	2 268 636	2 539 409	11,94%	11,44%
<i>Subventions</i>	7 723 183	7 709 594	7 864 049	2,00%	1,82%
<i>autres charges</i>	366 130	409 875	370 550	-9,59%	1,21%

Les contingents et participations, avec 2,539 M€, sont en augmentation de 11%. Cette évolution résulte du financement des écoles privées sous contrat qui progresse de 268 K€ de BP à BP (inscription 190 K€ en 2019) avec :

- la mise en œuvre du forfait pour les écoles maternelles (loi de l'Ecole de la confiance qui rend obligatoire l'instruction dès 3 ans) (+ 229 K€ avec une recette équivalente attendue de l'Etat)
- la revalorisation du forfait pour les écoles élémentaires (+39 K€)

Les participations concernent la CIBDI (1,068M€) , le syndicat mixte Magélis (300 K€) et l'EESI (641 K€).



Les subventions, avec 7,864 M€, sont en progression de 1,8%. Elles correspondent principalement à la subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 1,9 M€ et à des subventions aux associations pour 5,949 K€ avec notamment un effort supplémentaire en direction des centres sociaux (+ 6,3%).

<b>Les autres charges de gestion courante</b>	
Les charges à caractère général	
+	
Les atténuations de produits	
+	
Les contingents et subventions	
+	
Autres charges diverses	
=	
	<b>24,778 M€</b>

### 2.3 Les autres charges :

	<b>BP2019</b>	<b>Estimé 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% variation 2020/estimé 2019</b>	<b>variation de BP à BP en %</b>
Charges financières	1 777 807	1 761 304	1 525 387	-13,39%	-14,20%
Charges exceptionnelles	40 200	48 002	37 200	-22,50%	-7,46%
<b>Total</b>	<b>1 818 007</b>	<b>1 809 306</b>	<b>1 562 587</b>	<b>-13,64%</b>	<b>-14,05%</b>

Estimées à 1,563 M€, les autres charges sont réduites de 14 % de BP à BP et de 13,6 % par rapport au réalisé 2019.

Les intérêts de la dette s'élèvent à 1,525 M€, en réduction de 14 % par rapport au budget primitif 2019. L'évolution à la baisse de la charge d'intérêts est la conséquence notamment du vieillissement de l'encours.

Charges financières	
+	
Charges exceptionnelles	
=	
	<b>1,563 K€</b>

### III- L'équilibre du budget d'investissement

L'équilibre des opérations financières est assuré puisque les ressources propres d'investissement permettent de couvrir les dépenses telles que l'amortissement de la dette et les dépenses imprévues.

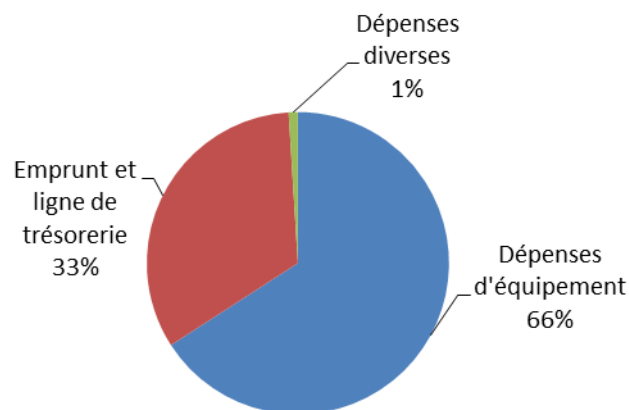
<b>Equilibre des opérations financières du BP 2020</b>	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>7 457 321</b>
dont amortissement de la dette	7 340 000
dont subv. Invt. transférées au compte de résultat	117 321
<b>Ressources propres</b>	<b>11 583 308</b>
dont ressources propres externes (FCTVA, taxe d'aménagement, immobilisations financières)	3 462 999
dont amortissements des immobilisations	2 566 497
dont produit des cessions	300 000
dont virement de la section de fonctionnement	4 908 666
<b>Solde</b>	<b>4 125 987</b>

En 2020, les dépenses réelles d'investissement sont prévues à 30,893 M€ (-18,3 M€ par rapport au BP 2019<sup>3</sup>). Le besoin de financement par l'emprunt s'établit à 11,938 M€.

	<b>BP 2020</b>
Dépenses d'équipement	20 351 183
Dépenses financières hors amortissement de la dette	3 102 000
Autres	100 000
<b>Total des dépenses</b>	<b>23 553 183</b>
Epargne nette	362 988
Travaux en régie	350 000
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	11 602 433
<b>Total des ressources</b>	<b>11 615 421</b>
<b>Besoin de financement par l'emprunt</b>	<b>-11 937 762</b>

<sup>3</sup> Il est rappelé que le BP 2020 est voté sans les reports et les résultats de l'exercice précédent, contrairement au BP 2019 qui intégrait ces éléments.

## 1. Les dépenses réelles d'investissement 2020 : 30,893 M€



Avec 30,893 M€, les dépenses réelles d'investissement 2020 apparaissent en diminution de 25% par rapport à la prévision budgétaire 2019.

Dépenses réelles d'investissement	BP 2019	BP 2020	variation de BP à BP en %	Variation montant
Dépenses d'équipement	29 474 808	20 351 183	-30,95%	-9 123 624
Emprunt et ligne de trésorerie	11 569 190	10 240 000	-11,49%	-1 329 190
Dépenses diverses	400 543	302 000	-24,60%	-98 543
<b>Total</b>	<b>41 444 541</b>	<b>30 893 183</b>	<b>-25,46%</b>	<b>-10 551 357</b>

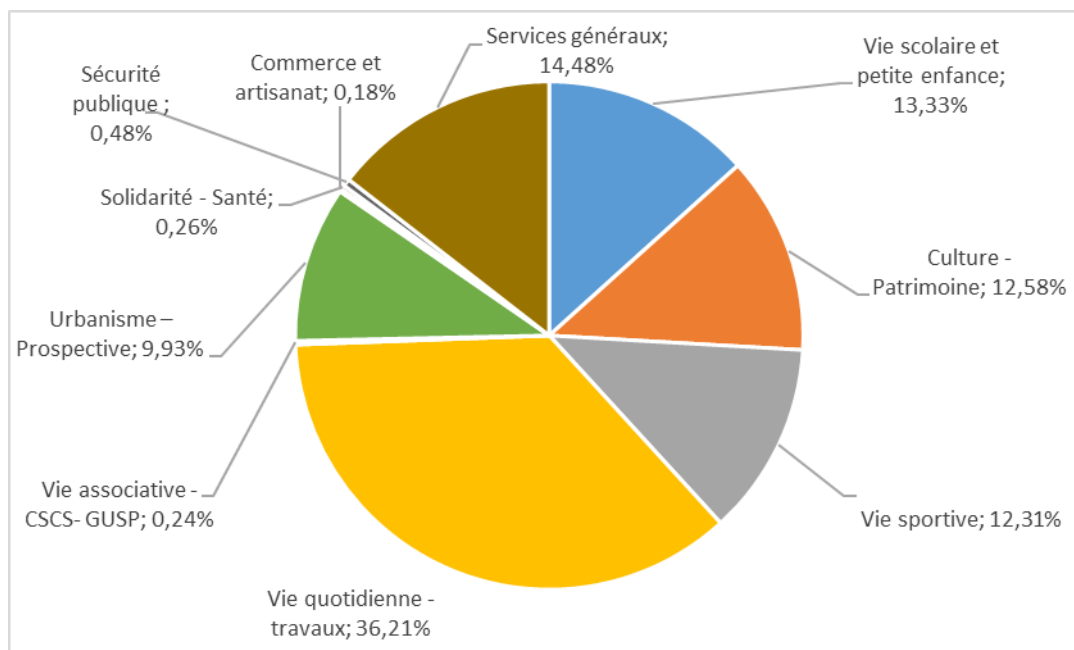
### 1.1 Les dépenses d'équipement

Le budget 2020 fixe un montant prévisionnel de dépenses d'équipement de 20,351M€. La nature des dépenses d'équipement est la suivante :

Dépenses d'équipement	BP 2019	BP 2020	variation de BP à BP en %	Variation montant
Immobilisations incorporelles (frais d'études, d'insertions, et brevets)	990 000	1 526 200	54,16%	536 200
Subventions d'équipement versées	957 065	1 476 306	54,25%	519 241
Travaux en cours	24 712 900	13 942 993	-43,58%	-10 769 907
Autres immobilisations corporelles (terrains, agencements et installations)	2 814 843	3 405 684	20,99%	590 841
<b>Total</b>	<b>29 474 808</b>	<b>20 351 183</b>	<b>-30,95%</b>	<b>-9 123 624</b>

La répartition de ces dépenses par politique apparaît comme suit :

Dépenses d'équipement par politique	Dépenses	Structure %
Vie scolaire et petite enfance	2 711 913	13,33%
Culture - Patrimoine	2 560 790	12,58%
Vie sportive	2 504 577	12,31%
Vie quotidienne - travaux	7 368 778	36,21%
Vie associative - CSCS- GUSP	49 200	0,24%
Urbanisme – Prospective	2 021 246	9,93%
Commerce et artisanat	37 000	0,18%
Solidarité - Santé	53 000	0,26%
Sécurité publique	97 950	0,48%
Services généraux	2 946 729	14,48%
<b>Total</b>	<b>20 351 183</b>	<b>100,00%</b>



Les principales opérations sont :

- Les dépenses récurrentes d'investissement sur le patrimoine de la ville (4,9 M€)
- L'entretien de la voirie et des travaux rue de Basseau (2,2 M€)
- La finalisation du terrain de sports de Lunesse (2 M€)
- La poursuite de l'installation des chaudières biomasse et des panneaux photovoltaïques (1,4 M€)
- La fin du paiement de la mise aux normes du tunnel de la Gâtine (1,3 M€)
- La rénovation du multi-accueil de Ma Campagne (1,1 M€)
- Le PRIR Bel Air-Grand Font (1 M€)

- Les participations à l'Établissement public foncier pour l'îlot du Port, l'îlot Gare, le site Raoul Boucheron (900 K€).

### 1.2 Les dépenses d'emprunt et de ligne de trésorerie

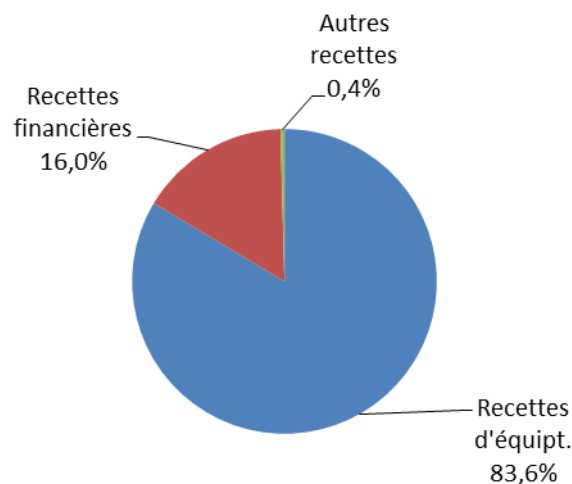
Elles s'élèvent à 10,240 M€. Il s'agit essentiellement :

- des crédits relatifs à l'amortissement de la dette pour 7,340 M€.
- des crédits nécessaires à l'utilisation de l'outil financier « ligne de crédit long terme », pour 2,9 M€. Il faut préciser que cette dépense financière n'a pas d'incidence sur l'équilibre budgétaire car elle est compensée par une recette équivalente.

### 1.3 Les dépenses diverses

100 K€ sont provisionnés au titre des travaux à réaliser pour le compte de tiers. Les crédits inscrits sont financés par une recette équivalente. Un crédit de 200 K€ est prévu pour le versement d'une avance au budget annexe des énergies renouvelables.

## 2. Les recettes réelles d'investissement 2020 : 23,540 M€



Les recettes réelles d'investissement 2020 se répartissent comme suit :

Recettes réelles d'investissement	BP 2019	BP 2020	variation de BP à BP en %	Variation montant
Recettes d'équipt.	19 238 702	19 677 196	2,3%	438 494
Recettes financières	14 150 574	3 762 999	-73,4%	-10 387 575
Autres recettes	100 000	100 000	0,0%	0
<b>Total</b>	<b>33 489 276</b>	<b>23 540 195</b>	<b>-29,7%</b>	<b>-9 949 081</b>

## 2.1 Les recettes d'équipement

Les recettes d'équipement inscrites au budget correspondent aux subventions d'investissement pour 4,839 M€ et à l'emprunt pour 11,938 M€ (hors lignes de trésorerie de 2,9 M€ inscrites en dépenses et en recettes évoquées *supra*).

### a) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont attribuées par les financeurs suivants :

	BP 2020
Etat	1 799 740
Conseil départemental	924 000
Europe	708 625
Région	326 125
Ademe	308 750
Intercommunalité	240 776
Amendes de police (Etat)	100 000
Autres	431 418
<b>TOTAL</b>	<b>4 839 434</b>

Les principales subventions concernent les opérations suivantes :

- Financement des travaux du tunnel de la Gâtine : 1,3 M€
- Terrain de sport de Lunesse : 966 K€ (Grand Angoulême, Soyaux, Conseil départemental, Région, Ligue de Football)
- Rénovation énergétique (chaufferies bio-masse) : 699 K€ (Etat/Ademe, Région, Europe)
- Le numérique au service de la proximité : 434 K€ (Europe)
- PRIR BAGF : 433 K€
- La subvention globale conventionnée avec le Conseil départemental pour 601 K€.

Il est précisé que la dotation « amendes de police » pour 100 K€ (Etat) est très réduite par rapport aux exercices précédents compte-tenu de la dépenalisation du

stationnement entrée en vigueur en 2018, les recettes provenant du non règlement du stationnement étant désormais directement perçues par les collectivités en section de fonctionnement et non plus reversées à celles-ci par l'Etat au titre des amendes.

#### b) L'emprunt

Le recours à l'emprunt nouveau a été fixé à 11,938 M€. Le taux de financement des dépenses d'équipement nouvelles par l'emprunt s'établit à un niveau de 58 %. Il faut noter que la reprise des résultats antérieurs permettra au budget supplémentaire de réduire le niveau d'emprunt nécessaire au financement de ces investissements.

Le ratio de capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser intégralement sa dette si elle y consacre la totalité de son épargne brute. Au vu de l'épargne brute constatée au BP, il s'établit à 8 ans et est donc tout à fait conforme aux engagements contractuels prévus avec l'Etat.

#### 2.2 Les recettes financières

Avec 3,763 M€, les recettes financières comprennent essentiellement :

- Le fonds de compensation de la TVA, pour 3,3 M€
- le produit des cessions d'immobilisations pour 300 K€
- le produit de la taxe d'aménagement pour 150 K€.

#### 2.3 Les autres recettes

100 K€ sont provisionnés au titre des travaux à réaliser pour le compte de tiers (un montant identique est inscrit en dépenses).

## IV - Les opérations d'ordre budgétaire

Les opérations d'ordre budgétaires constituent des opérations comptables internes qui n'affectent pas l'équilibre général du budget, ni l'épargne. Elles s'élèvent à 8,5 M€ et correspondent principalement au virement entre les sections et aux dotations aux amortissements.

Chap.	Dépenses	Montant	Chap.	Recettes	Montant
DF023	Virement à la section d'investissement	4 908 666,00	RI021	Virement de la section de fonctionnement	4 908 666,00
DI040	Travaux en régie	350 000,00	RF042	Travaux en régie	350 000,00
	Subventions d'invnt transférées au compte de résultat	117 321,00		Quote part subventions d'invnt transférées au compte de résultat	117 321,00
DF042	Dotations aux amortissements	2 911 643,00	RI040	Dotations aux amortissements	2 911 643,00
DI041	Opérations patrimoniales	200 000,00	RI041	Opérations patrimoniales	200 000,00
	<b>Total</b>	<b>8 487 630,00</b>		<b>Total</b>	<b>8 487 630,00</b>